

ABONNEMENT.

Samur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C°, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Mai 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier vendredi.

Deux emprunts départementaux (Haute-Saône et Meurthe-et-Moselle) sont votés sans discussion, et la loi relative à la concession de chemins de fer à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée est mise en délibération.

Une fois toutes les lignes construites, le réseau total de la France atteindra 31,000 kilomètres de voies ferrées.

Comme autres moyens de communication, la France compte 47,000 kilomètres de routes nationales, 78,000 kilomètres de chemins de grande vicinalité, 367,000 kilomètres de chemins ordinaires et 43,000 kilomètres de canaux.

M. Clapier se base, pour combattre la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, sur ce qu'elle est assez riche, assez prospère pour ne pas avoir besoin d'autres lignes.

Après dix minutes de repos, M. Clapier reprend la suite de son discours, ou plutôt en commence un second dans lequel il signale ce qu'il appelle les vices des grandes compagnies.

La vitesse, les tarifs, le matériel, rien n'échappe à ses critiques. Comme dernier argument, il déclare que jamais l'Etat ne bénéficiera des chemins de fer existants, attendu qu'après les 99 années, les grandes compagnies trouveront encore moyen de faire prolonger leur premier terme de 45 années.

L'ISOLEMENT.

Dans un article de tête qui a pour titre : L'ISOLEMENT, le Gaulois constate que nous n'avons aucun allié en Europe :

« Un grand événement, dit cette feuille, vient d'agiter violemment l'Europe, on peut même dire tout le monde civilisé ; et cependant cet événement n'est autre qu'un article de journal dans lequel on parlait froidement de la destruction de la nation française.

« A ce propos, toute la presse s'est mise en mouvement ; elle a épilogué à perte de vue sur l'étrange hypothèse émise par le Times, ce qui nous a permis de constater que si, en général, on considérait notre existence comme nécessaire à la marche des affaires, aucun des grands organes du jour-

nalisme européen ne nous avait témoigné une réelle sympathie.

« Notre isolement politique est si complet, que non-seulement nous n'avons pas d'alliances, mais que les gouvernements et les peuples dont les intérêts et les aspirations semblent solidaires des nôtres affectent de nous tourner le dos ; il en est même qui ne manquent jamais une occasion de nous adresser des notes diplomatiques désagréables chaque fois qu'ils nous savent aux prises avec quelque difficulté extérieure. »

La cause de l'antipathie dont nous sommes l'objet se trouve, suivant le Gaulois, dans nos changements perpétuels de gouvernement :

« Comme nation, on nous trouve franchement insupportables, à cause de notre inconstance en matière de gouvernement. »

A cela, voici ce que dit la Gazette de France :

« Il est certain, en effet, que c'est à la révolution que nous devons le déplorable isolement dans lequel nous nous trouvons. Mais la révolution a revêtu des formes différentes en France ; elle a été tour à tour la République, le régime de 1830 et l'Empire.

« Au lendemain de la Restauration, on a vu la France reprendre sa place et son influence dans les conseils de l'Europe. La République, le régime de 1830 et l'Empire ont eu pour effet de provoquer la défiance de tous les gouvernements, de mettre tous les cabinets en garde contre nous, de nous faire tenir à l'écart par toutes les monarchies.

« Napoléon III, pour ne pas remonter plus loin, n'a jamais réussi à contracter une alliance durable. Sa politique nous a aliéné toutes les cours ; les gouvernements mêmes que, dans son aveuglement, il avait le plus favorisés, se sont tournés contre nous. Nous avons été battus par la Prusse, dont la politique des grandes agglomérations avait fait la fortune, et abandonnés par Victor-Emmanuel, à qui nous avions sacrifié toutes les traditions françaises et livré l'Italie.

« La République qui a succédé à Napoléon III n'a pas plus trouvé d'alliés que l'Empire. M. de Bismark a exprimé dans une pièce officielle ce qu'il pensait du maintien de la République pour l'avenir de la France ; il a manifesté en même temps la crainte que lui inspirait, pour la consolidation de la situation présente de l'Allemagne, l'éventualité d'une restauration monarchique en France.

« C'est donc bien à la révolution que nous devons l'isolement que déplore avec raison le Gaulois. Mais, il ne faut pas s'y tromper, la révolution, ce n'est pas seulement la République. L'Empire, qui est la cause directe et immédiate de nos malheurs présents, n'a pas moins contribué à notre isolement que la République, et ne serait pas moins isolé en Europe, si, par une hypothèse plus qu'in vraisemblable, il parvenait à se rétablir. »

Chronique générale.

On a distribué un amendement au projet de loi électorale présenté par MM. Francisque Rive et Alfred André, et ainsi conçu :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel.

« Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse 400,000 habitants nommeront un député de plus par 400,000 ou fraction de 400,000 habitants.

« Les arrondissements, dans ce cas ne seront pas divisés en circonscriptions, et l'élection aura lieu par scrutin de liste. »

Les journaux républicains ont soin de déclarer que ces deux députés, membres du centre gauche, expriment en faveur du scrutin individuel une opinion purement personnelle.

On lit dans le Bien public, organe de M. Thiers :

« Il nous revient, à propos des derniers bruits de guerre, que c'est Léopold II qui a, de son autorité privée, informé notre ambassadeur, le baron Baude, des sentiments hostiles que la Prusse nourrissait à notre égard, le priant d'en écrire au duc Decazes, et ajoutant qu'il prenait la responsabilité de ces renseignements. Chaque jour, le roi des Belges communiquait à M. Baude ses propres informations.

« D'autre part, le correspondant parisien du Sémaphore publie un détail qu'il tient, dit-il, de source authentique : L'empereur Alexandre aurait déclaré au roi de Prusse que, dès l'instant où il s'agissait de convoquer à Ems un congrès de la paix, il ne voyait pas pourquoi on n'y convierait pas le Président de la République française. Devant cette proposition, M. de Bismark n'aurait pas caché son dépit. »

Nous reproduisons sous toutes réserves.

Nous ne pouvons pas dire avec le Richard III de Shakespeare :

« Nos cruelles alarmes se sont changées en fêtes joyeuses ! »

Non ! mais il nous est permis de respirer un peu plus librement, et c'est déjà beaucoup.

L'entrevue de Berlin a produit ce résultat. Nous devons de la reconnaissance à l'empereur Alexandre, sans trop savoir dans quelle mesure. Au fond, nous public, nous ignorons ce qui s'est passé entre les deux puissants souverains. Tout ce que le télégraphe a daigné nous apprendre, c'est que l'oncle et le neveu se sont donné des témoignages publics de la constante amitié qui les unit, et que la presse officieuse de Berlin, naguère si belliqueuse, s'est mise à chanter les douceurs de la paix avec une ardeur surprenante.

Ce dernier point — faut-il l'avouer ? — nous rassure et nous inquiète à la fois. Nous craignons, au cas où Sa Majesté russe perdrait de vue les avantages énormes qu'elle peut retirer d'une France indépendante, que ces sentiments pacifiques ne soient poussés trop loin, qu'ils n'aboutissent, en un mot, ainsi que le bruit en court encore, à une proposition de désarmement.

Si les choses devaient en venir là, il n'est pas possible de se le dissimuler, notre satisfaction d'aujourd'hui devrait vite se changer en crainte ; car, depuis l'année dernière, l'Allemagne a converti en soldats toute sa population mâle au-dessous de quarante ans, et la France, l'Europe entière le sait, en est presque aux premiers tâtonnements de sa réorganisation militaire.

Une pareille mesure serait fictive dans sa généralité ; elle nous réduirait à un véritable état d'ilotisme, et laisserait le sud, une partie du nord, le centre et l'ouest de l'Europe à la merci du gouvernement de Berlin.

Nous croyons donc que la Tages Presse, que nous citions hier, est bien informée quand elle assure que le czar a repoussé les ouvertures de M. de Bismark.

On lit dans l'Opinion nationale :

Un mouvement très-accentué se produit en ce moment dans l'extrême droite, et même dans la droite, en faveur du scrutin de liste.

Nous tenons de source certaine que les députés de la région de l'Ouest qui appartiennent à ces deux groupes sont résolus à voter le scrutin de liste.

Il paraît que le conseil municipal du Havre vient d'émettre le vœu, à l'unanimité moins 4 voix, que les processions fussent interdites dans cette ville.

Voilà comment les conseils actuels respectent la liberté des catholiques !

Quatre-vingts pèlerins ont quitté lundi Clermont-Ferrand pour se rendre à Rome où ils arriveront la veille de la Fête-Dieu. Les stations jubilaires pour cette pieuse caravane sont fixées aux 28, 29, 30 et 31 mai.

L'autorité militaire prussienne a si souvent parlé de l'incurie française, qu'il doit être permis de lui montrer qu'elle peut aussi se tromper. Le fort de Queulen à Metz menacé de s'écrouler de nouveau. Le fort de Saint-Julien se trouve dans une situation analogue. Quant au fort de Lessy, où la caserne s'est écroulée il n'y a pas six mois, il paraît que le ciment que l'on y a employé ne vaut absolument rien et que l'existence de ce fort aussi est menacée. Décidément le génie prussien joue à Metz le rôle de Sisyphe militaire.

M. Duvergier de Hauranne, député du Cher, et dont la santé donne de sérieuses inquiétudes, vient, dit le Journal de Nice, d'être transporté à Menton.

On annonce la saisie, à la frontière de Belgique, d'une brochure contre l'Assemblée nationale, brochure qui a pour auteur Cluseret.

L'Agence Havas publie le résumé suivant d'un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« La Gazette de l'Allemagne du Nord, dans un leading article, fait ressortir le développement extraordinaire des associations religieuses catholiques en Allemagne. Elle conclut qu'il incombe de toute nécessité à un gouvernement vigilant et résolu d'opposer des obstacles à cette organisation qui, à part certains buts spéciaux, transforme les associations particulières en de simples instruments entre les mains de ceux qui les dirigent.

Il reste une autre question. Il s'agit de savoir si la récente loi sur les couvents, dans ses rapports avec l'organisation des

associations cléricales, produira les résultats qu'on en attend, dans l'intérêt des droits de l'Etat, si son application devait rester bornée à la Prusse seule. »

Est-ce que M. de Bismark se repentirait déjà d'avoir limité à la Prusse la loi contre les congrégations et ordres religieux ?

#### L'IMPÉRATRICE CHARLOTTE.

Voici, sur l'état de santé de l'infortunée veuve de Maximilien, quelques détails intéressants que publie un journal belge, reproduits par le *Journal de Bruxelles* :

« La princesse jouit, physiquement, de la meilleure santé qui se puisse souhaiter. Elle a même pris un certain embonpoint. »

« Au moral, le cas paraît désespéré ; les médecins les plus confiants considèrent la situation de la princesse comme incurable. »

« Son cas mental est étrange ; elle ne paraît plus faire partie de ce monde, elle ne parle à personne, ne reconnaît personne et vit en rapports suivis et en conversation continuelle avec des êtres imaginaires. Les personnes qui l'entourent ou qui la servent paraissent ne pas exister pour elle, elle les regarde et semble ne pas les voir. »

« Elle semble souffrir quand son regard, dont la pensée est absente, rencontre un être vivant, quand une voix humaine réveille son oreille tendue vers des sons d'un autre monde ; elle ne se plaît que dans la solitude et dans le commerce de ses familiers invisibles. Toute compagnie lui est à charge. Son appétit est excellent, et elle compose elle-même chaque jour son menu avec une étonnante intelligence des changements que les saisons amènent dans l'alimentation habituelle. »

« Elle donne à cet égard, comme pour toutes choses, ses ordres par écrit. Elle a choisi, dans le château, une table sur laquelle elle va déposer des billets qu'on relève à heure fixe. Sous ce rapport, il n'y a dans sa pensée ni hésitation ni confusion. »

« La princesse pousse l'amour de la solitude à un tel point qu'elle ne veut même pas être servie ; elle s'habille elle-même et apporte même à sa toilette un soin particulier et une grande coquetterie. C'est elle qui se coiffe, toujours à bandeaux plats, comme elle les portait autrefois. Sa camériste n'est pas admise dans sa chambre à coucher ; elle préside seule à tous les détails de sa toilette. »

« Elle a conservé une mémoire remarquable pour les choses usuelles de la vie. Ainsi, à jour fixe, un billet ordonne et fait préparer son bain. Si quand elle a désigné un plat pour un de ses repas, ce plat n'a pu lui être servi, elle en fait l'observation par écrit, sans reproche, sans mauvaise humeur, comme une personne qui prend acte d'une omission et la constate. »

« Quand il fait beau, elle se promène dans le parc, tous les jours, vers onze heures. Elle suit invariablement le même chemin, en marchant d'un pas très-rapide. Inutile de dire qu'on la surveille à distance sans qu'elle puisse s'en apercevoir et que toutes les précautions sont prises pour la protéger contre tout accident. »

« Elle fait souvent de la musique ; parfois elle dessine et fait de la peinture, avec beaucoup de goût et un certain talent. La musique paraît la consoler et la charmer, la peinture l'absorbe et la captive. »

« Dans la disposition d'esprit où se trouve l'auguste malade, avec l'éloignement qu'elle témoigne pour toute société humaine, il est difficile de lui rendre visite sans l'affliger. S. M. la reine s'est résignée à ne se rendre à Tervueren que tous les quinze jours, et encore, à chaque visite, ne se montre-t-elle pas à la princesse. Cela dépend de ses dispositions d'humeur. »

« Inutile de dire que, plusieurs fois par jour, le château de Laeken ou le palais de Bruxelles reçoivent des nouvelles de Tervueren. »

« Tous les mois, un docteur de Gheel vient visiter l'auguste malade. S. M. la reine l'accompagne habituellement dans cette visite qui se borne presque invariablement à ceci : Le médecin s'informe de la santé de la princesse, qui lui répond d'un ton sec : « On se porte bien ; » puis lui tourne le dos et se retire. »

#### Etranger.

##### AUTRICHE.

On confirme pleinement la nouvelle que

l'ambassadeur d'Autriche à Berlin a reçu récemment l'autorisation complète d'appuyer la politique déterminée dans les dernières négociations entre le prince Gortschakoff et le prince de Bismark.

On s'attend à Vienne à un échange de notes entre les trois cabinets impériaux pour confirmer leur alliance.

##### PRUSSE.

La *Gazette de Cologne* annonce que la procession catholique qui avait lieu depuis plusieurs années à la Fête-Dieu, entre Moabit et Spandau, près Berlin, est désormais interdite par la police comme n'étant pas une cérémonie traditionnelle.

Plusieurs journaux de la province de Silésie répètent la nouvelle publiée par la *Gazette de Silésie* d'après laquelle le prince-évêque de Breslau, qui s'est, comme on sait, retiré en Bohême, remplit les fonctions de délégué secret du Pape dans le diocèse de Posen par suite de la détention de l'archevêque Ledochowski.

On télégraphie le 19 de Berlin à la *Gazette de Cologne* que des troubles ont eu lieu parmi les ouvriers polonais qui travaillent sur le chemin de fer du Wetzler, dans le Granewald, près de Berlin, et que la gendarmerie a fait plusieurs arrestations.

Le *Daily Telegraph* publie les dépêches suivantes de Berlin, 20 mai :

« Un peu avant le départ du czar de Saint-Petersbourg, le prince de Reuss proposa au ministre des affaires étrangères en Russie une révision des lois russes ayant trait aux offenses contre les Etats étrangers ; mais la proposition fut reçue avec une grande froideur, car la Russie ne pouvait attendre aucun avantage de la révision de sa législation existante. »

« Il y a quelque temps, un homme nommé Dunin-Luing, de la Pologne russe, fut accusé d'avoir proféré des menaces contre le prince de Bismark. Le gouvernement de Saint-Petersbourg en informa alors l'ambassade allemande ; mais, après enquête, on reconnut qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre cet homme, et depuis il s'en est allé à l'étranger. »

« L'Autriche a donné son adhésion aux engagements politiques et aux arrangements pris entre la Russie et l'Allemagne dans les dernières conférences de Berlin. La triple alliance est donc intacte. »

On lit dans le *Daily News* la dépêche suivante de Berlin :

« Le ton de la presse russe, qui il y a quinze jours inclinait vers les vues de l'Allemagne, a été modifié depuis la visite du czar, et de nombreux journaux attribuent maintenant les bruits alarmants aux organes inspirés par le gouvernement allemand. Le *Journal de Saint-Petersbourg* lui-même attaque vivement l'organe personnel du prince de Bismark. »

Le *Morning Post*, de son côté, publie la dépêche suivante :

« Le ministère prussien a reçu le mémoire des évêques catholiques romains protestant contre la nouvelle mesure ecclésiastique portant suppression des ordres religieux ; mais il n'y répondra pas, affirme-t-on. Il se bornera purement et simplement à en accuser réception. »

« Le gouvernement considère qu'entrer en discussion avec les évêques sur les points soulevés dans leur mémoire serait les encourager dans leur persistance à nier la compétence législative du gouvernement et du Parlement, ce qui porterait préjudice à la dignité des représentants de l'Etat. »

Les journaux du matin annoncent que Dunin, qui a été arrêté à Cracovie et livré à la Prusse, comme soupçonné d'avoir projeté un attentat contre le prince de Bismark et contre des cultes, Falk, a été amené à Berlin pour être interrogé par le juge d'instruction.

D'après la *Post* de Berlin, l'ouverture du procès en appel du comte d'Arnim est fixée au 15 juin, et non pas au 15 juillet, comme on l'avait annoncé.

##### ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

« Madrid, 20 mai. »

« La *Gaceta* publie un décret royal, contresigné par tous les ministres, et autorisant

tous les journaux à discuter toutes les questions constitutionnelles. Les autorités permettront à tous les partis de tenir des réunions publiques. »

« L'exposé des motifs dit que la période électorale est ouverte. La presse peut discuter tous les problèmes politiques que les Cortès seront appelées à résoudre, excepté la monarchie constitutionnelle, hors de laquelle la liberté en Espagne amène les horribles effets de l'anarchie. L'exposé des motifs déclare qu'aucun malheur, si grand qu'il soit, n'obligera les Espagnols à s'abriter sous le joug du despotisme, et que le gouvernement aspire au rétablissement du régime représentatif. »

« Madrid, 19 mai, soir. »

« On croit que la réunion des généraux qui doit avoir lieu sous la présidence du roi aura une grande importance. »

##### Dépêches carlistes.

Saint-Jean-de-Luz, 20 mai.

Les carlistes se sont emparés d'Orío et d'Usurbil, après avoir poursuivi les alphonstistes jusqu'aux portes de Saint-Sébastien.

Hendaye, 20 mai.

L'ennemi a évacué Usurbil et s'est retiré sur Igueldo, devant Saint-Sébastien.

Les carlistes l'ont harcelé dans sa retraite, lui infligeant une perte de 200 hommes. Le roi est à Azpeitia.

Les carlistes du centre sont entrés à Moncade, ville importante près de Valence. Le chef alphonstiste Despujols a quitté son commandement.

(Officiel.) — Notre division castillane, chargée de défendre la ligne de Valmaseda, vient de remporter une victoire incontestable.

Huit mille alphonstistes ayant voulu envahir la vallée de Mena ont dû se retirer en désordre après deux jours de combats, perdant sept cents hommes, morts et blessés, de nombreux bagages et des provisions considérables.

Nos ennemis prétendent avoir abandonné la ligne d'Usurbil, en Guipuzcoa, et quelques-unes de leurs tranchées de Navarre à cause de l'insalubrité des montagnes.

La vérité est qu'ils ont été si harcelés jour et nuit par nos volontaires qu'ils trouvent ces positions intenable.

L'abandon de leur importante position d'Orío est plus que probable.

Une dépêche de Seo Urgel annonce que les bandes républicaines des provinces de Barcelone, Gerone et Tarragone se multiplient de plus en plus sous le commandement de Moy de Badalona, qui appelle aux armes tous les Catalans dans des circulaires incendiaires.

Le général Savalls, commandant général de la Catalogne, est à Ribas, à trois lieues de Ripoll, et a fait assiéger de nouveau Olot.

Le général Lizarraga, son chef d'état-major, ayant sous ses ordres Aliquet et Mirret et 4,500 hommes, s'avance avec plusieurs mortiers et canons de siège, du côté de Puycedra.

Les fameux *somatens* (armée territoriale) doivent seconder ces deux attaques.

Partout nos armées culbutent les troupes libérales.

#### Nouvelles militaires.

Le *Moniteur de l'Armée* a publié une intéressante Note ministérielle relative aux formalités à remplir par les officiers ou assimilés qui demandent à changer de corps pour convenance personnelle, lorsque, par suite de leur permutation, ils devront changer de brigade, de division ou de corps d'armée.

Il en ressort que, par application des dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1838, sur l'avancement de tous grades et de toutes armes, les divers officiers ou assimilés de divers personnels dénommés dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 mars 1875, qui demandent à changer de corps pour convenance personnelle, et qui, par suite de leur permutation, devront changer de brigade, de division ou de corps d'armée, devront en faire la demande à leur commandant de corps d'armée par la voie hiérarchique, et obtenir au préalable le consentement, non-seulement de leurs chefs de

corps ou de service, mais encore des généraux de brigade ainsi que des généraux de division sous les ordres desquels ils sont et seront placés, et des commandants de corps d'armée ou des commandants supérieurs.

La demande de permutation, accompagnée des consentements ci-dessus, sera transmise au ministre de la guerre par l'un ou l'autre de ces commandants de corps d'armée.

Si l'un des officiers généraux ou supérieurs précités refuse son consentement, il sera tenu d'en faire connaître les motifs, et le ministre décidera en dernier ressort.

Cette règle n'est applicable ni aux officiers militaires, ni au personnel de la télégraphie, de la trésorerie et des postes.

Le ministre de la guerre est décidé à accueillir aucune demande qui se produirait en dehors des prescriptions ci-dessus et à en punir sévèrement les auteurs.

Le vice-amiral La Roncière Le Noury est parti de Paris pour aller prendre, à Toulon, le commandement en chef de l'escadre d'évolutions.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de l'Assemblée, à la séance de jeudi, le projet de loi autorisant le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt pour ses chemins de fer d'intérêt local.

Il s'agit de l'emprunt modifié, tel que l'a voté en dernier lieu le conseil général, à la session du mois d'avril 1875. L'emprunt serait de 5,860,000 francs, à contracter par fractions ; de 1875 à 1879, remboursable par une imposition de centimes extraordinaires aux quatre contributions, 2 en 1876 et 1877, 4 de 1878 à 1882, 5 de 1883 à 1888, et 2 en 1889.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour les informer que cette année, comme les années précédentes, le ministre de la guerre consentait à mettre des soldats à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs, et en particulier pour ceux de la moisson.

L'inspection ne devant avoir lieu qu'après les manœuvres d'automne, les chefs de corps pourront être plus larges dans les autorisations qu'ils accorderont, pourvu, toutefois, qu'ils conservent un effectif suffisant pour assurer tous les besoins du service. Ces autorisations ne s'appliqueront qu'aux mois de juin, juillet et août ; elles cesseront en septembre, époque à laquelle tous les hommes, sans exception, devront être rentrés au corps.

Quant au prix de journée des travailleurs militaires, il variera de 1 fr. 40 à 1 fr. 80, suivant les régions. Pour l'application de ce tarif, les autorités locales n'auront qu'à suivre les instructions tracées par la circulaire de l'année dernière.

Au ministère de la guerre on s'est occupé récemment de la question relative à l'uniforme des officiers de l'armée territoriale.

Les futurs titulaires pouvant n'être pas tous en situation de supporter une pareille dépense, nous croyons savoir que le ministre de la guerre est disposé, en principe, à leur fournir gratuitement le premier équipement.

On annonce que les nominations des officiers de l'armée territoriale n'auront pas lieu avant le mois de septembre prochain.

Le lundi 31 mai prochain aura lieu l'ouverture de la section du chemin de fer de Tours à Chinon.

Sur l'affiche du nouveau service d'été de la Compagnie d'Orléans, nous lisons :

Avis important. — Les articles de messageries dont le poids n'exécède pas 5 kilogrammes par expédition seront transportés par les trains express et poste, à condition qu'ils seront remis dans les délais réglementaires et qu'ils seront en provenance et en destination des gares et stations desservies par ce train.

On écrit de Montlouis à l'*Union libérale* de Tours :

Six cents ceps de vigne, appartenant aux sieurs Tourtot et Petit, ont été, dans la nuit du 16 au 17, dépouillés de leurs bourgeons. C'est avec le plus profond dégoût que je me décide à vous communiquer cet acte de vandalisme, qui ne peut être en somme que l'effet d'une basse et lâche vengeance.

Comme prémices d'une belle récolte de fruits, on voit depuis huit jours paraître aux halles de Paris d'abondants envois de fraises expédiées du Midi et de l'Anjou et aussi des environs de Paris.

### BINAGE ET SARCLAGE DES BLÉS.

Le sarclage des blés est une opération tout à fait utile en ce moment, dit la Gazette des campagnes. On l'opère à la main ; et en opérant, les bonnes ménagères remplissent l'opérateur de plantes qui donnent un fourrage convenable à leurs bestiaux, en débarrassant le blé de végétations nuisibles. Aux environs d'Orchies (Nord), cette opération se fait avec soin lorsque le manque de bras ne la rend pas impossible. On s'arme d'un tout petit râteau, qui opère le hersage entre les touffes et enlève les herbes parasites.

### LES ESCARGOTS.

L'escargot comestible ou *Helix Pomatia* se nomme vulgairement vigneronne ou limaçon de vignes, et, si nous le mangeons maintenant, en revanche, nos bons aïeux ne le faisaient figurer sur leurs tables. On ne le trouvait que chez les herboristes et les apothicaires, à côté de tous les médicaments invraisemblables de l'époque, et, négligé par la mode, il ne servait même pas souvent comme remède. A notre époque, au contraire, c'est une marchandise classée, ayant son cours comme les autres, et se débitant à Paris, aux halles, à côté des poissons d'eau douce et des écrevisses. On les vend, chaque année, par douzaine de millions, à un prix qui ne descend guère au-dessous de 1 fr. 50 le cent. Que les temps sont changés !

Outre cela, ce n'est plus seulement un comestible, mais il a trouvé son emploi dans la thérapeutique, et il a conquis très-vite une vogue qu'il a conservée. L'escargot entre pour beaucoup dans la composition de la fameuse pâte de Regnault que le docteur Véron sut si bien faire réussir à grand fracas de réclames, et avec laquelle il fit sa fortune. On en fait des sirops pectoraux, on l'emploie sous toutes les formes, souvent même en n'ayant pas sa présence qui pourrait dégoûter de pareils médicaments plus d'un malade délicat.

Il possède aujourd'hui sa place marquée dans l'officine des pharmaciens, et (plus d'une personne souffrant de la poitrine, en consomme journellement sans s'en douter.

Du reste, en mangeant les escargots, l'homme rend des services sérieux à l'agriculture pour laquelle ces animaux constituent un véritable fléau, et il se ménage en même temps une nourriture qui devient très-saine quand on emploie certaines précautions.

Comme on a observé des empoisonnements causés par des limaçons qui avaient mangé de la ciguë et de la belladone, il faut toujours, avant de les employer, les soumettre à un jeûne assez prolongé pour que leur tube intestinal se vide complètement. En agissant ainsi, l'on n'a plus aucun danger à redouter, et sur vingt grammes, poids total moyen de l'animal, il reste, d'après les expériences du docteur Ebrard, 10 grammes de matières alimentaires, la coquille pesant elle-même quatre grammes environ. Ce n'est donc pas un aliment à dédaigner.

Si l'on songe que, outre la consommation de Paris, en province, dans une ville comme Dijon, on vend en moyenne 400,000 escargots par an, si l'on se dit, d'autre part, qu'à Alger par exemple, on en fait le commerce au boisseau, on voit qu'ils sont en train de devenir un aliment très-réputé. On les trouve maintenant dans tous les restaurants parisiens, préparés de manière à faire oublier les trois sauces qu'Apicius indique comme pouvant leur être appliquées, et les consommateurs s'en montrent en général assez friands, et leur font honneur.

En résumé, ayant l'avantage d'être considérés comme une nourriture maigre, l'escargot, malgré la répugnance bien excusable qu'il inspire à beaucoup de gens, se trouve appelé, croyons-nous, à rendre bien des services. C'est un mollusque d'avenir.

## Faits divers.

On lit dans l'Union dinannaise : Une trouvaille des plus funèbres, et qui donne lieu de supposer qu'un triple et horrible crime a été commis il y a quelque vingt ans dans le quartier de Sainte-Anne, près de Dinan, a été faite dans la dernière quinzaine d'avril, par des ouvriers travaillant à la préparation des terrains destinés aux futures casernes dinannaises.

En creusant un fossé, un ouvrier du nom de Courcoux a découvert un crâne et les ossements d'un individu, et bientôt deux autres ouvriers ont fait la même découverte. Ces corps avaient été enterrés à peu de profondeur, dans le milieu du fossé attaqué. Or, on est d'autant plus fondé à croire à un triple assassinat, que personne ne se souvient avoir vu là un cimetière.

On lit dans la Gazette de Rennes : Hier, la justice s'est transportée à Chantepie. Une femme de 44 ans a été mise en état d'arrestation.

On croit que son mari, mort il y a deux jours, a succombé aux suites d'un empoisonnement. Il était âgé de 68 ans. M. le docteur C. Bruté a fait l'autopsie du cadavre. La femme a été écrouée immédiatement à la maison d'arrêt.

Le célèbre vélocipédiste Emile Houberdon vient d'accomplir avec succès le voyage qu'il s'était engagé à faire sur son vélocipède le *Lucifer*.

Parti le 4 mai de Briey (Meurthe-et-Moselle), à 4 heures du matin, ainsi que le constate le certificat de la mairie de cette ville, il arrivait le même jour sur la place des Carmes, à Lunéville, à midi 24 minutes (heure de Lunéville).

Il se trouvait à Gravelotte à 5 h. 25, à Pont-à-Mousson à 7 h. 45, à Nancy à 9 h. 35, à Lunéville à midi 24.

La roue motrice de son vélocipède le *Lucifer*, ayant 4 m. 8 c. de diamètre ou 3 m. 24 de circonférence, a fait environ 35,480 tours pour accomplir ce trajet. Chaque coup de pédale opérant un demi-tour de roue et deux coups de circonférence entière, le vélocipédiste donna, pour se rendre de Briey à Lunéville, environ 70,960 coups de pédale dans l'espace de 8 h. 24 m. (temps d'arrêt compris) pour franchir 445 kilomètres environ.

Chaque kilomètre, y compris les temps d'arrêt, a été parcouru dans l'espace de 4 minutes 38 secondes, et, en déduisant les temps d'arrêt de 44 minutes, chaque kilomètre aurait été effectué en quatre minutes.

Ce vélocipédiste a parcouru, dans l'intervalle de ses affaires, en un an, à différents intervalles, 44,000 kilomètres, soit 2,750 lieues, ou trente kilomètres par jour en moyenne.

Plusieurs personnes attendaient l'infatigable vélocipédiste place des Carmes. Il ne devait arriver qu'à 2 heures : il a donc devancé le délai fixé avec ses parieurs de 4 h. 36 m. M. Houberdon a été accueilli à Lunéville, comme sur tout son parcours, par les plus chaleureuses sympathies.

### INVASION DE SAUTERELLES.

On a signalé une invasion de sauterelles dans le territoire de la commune de Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône), et le danger que présente cette affluence d'insectes destructeurs pour les récoltes. Le *Petit Marseillais* a reçu d'Arles les détails suivants :

Les endroits les plus infectés, c'est l'expression propre, sont les Frignans, Mejeane et Carrelet, près de l'étang de Valcarès. Fort heureusement, la plus grande partie de ces lieux est inculte, ce qui fait que les ravages ne sont pas très-considérables.

L'autorité s'est préoccupée du danger que courent les récoltes, et des secours ont été organisés. Ces jours-ci, un détachement du 108<sup>e</sup> de ligne, composé de cent hommes environ, est allé s'établir au mas d'Orgon, le centre d'opération de cette colossale armée, qui s'étend sur une longueur de quatre kilomètres.

Les paysans aident les soldats à livrer une bataille acharnée aux sauterelles. Prodigieuses sont les quantités que l'on a détruites en peu de temps. On arrive à remplir 200 doubles décalitres d'insectes

aillés par jour. Mais plus on en extermine, plus il semble en naître.

Quand s'arrêtera cette prodigieuse invasion, que paraît ne pas arrêter seulement une horrible hécatombe ?

En voyant ces légions, on comprend que les sauterelles aient été une des six plaies d'Egypte et un des plus terribles fléaux que Dieu choisit pour châtier le peuple de Pharaon.

Voici comment les soldats opèrent. Ils sont munis de plusieurs pièces de toile de douze à quinze mètres de longueur sur deux mètres de largeur.

Chaque pièce de toile est manœuvrée par dix ou douze hommes. Quatre tiennent un côté de la tente soulevé à hauteur d'homme, l'autre côté reposant à terre. Les six ou huit hommes qui restent, armés d'une petite branche de feuillage, frappent sur l'herbe ou sur la terre, de manière à faire réfugier les sauterelles sur la tente.

Quand il y en a une quantité suffisante, on saisit le côté de la tente qui était à terre, et on le relève de manière que les insectes soient pris entre les deux toiles.

Tous frappent ensuite la tente contre le sol plusieurs fois et font tomber les sauterelles dans des poches que l'on vide, lorsqu'elles sont pleines, en de grands trous creusés dans la terre, et que l'on s'empresse de recouvrir.

### LES SÉNATS.

Sur le Sénat dont il a été tant parlé, sur son origine, sur ses devoirs, sur ses prérogatives, etc., etc., croit-on que tout ait été dit dans les bureaux, dans les commissions, dans les réunions parlementaires et dans l'enceinte de l'Assemblée nationale ?

Qu'on lise les curieux détails qui suivent, on y trouvera des renseignements, des révélations historiques, que la gravité du sujet n'a pas permis de faire figurer dans les débats qui ont précédé la discussion et le vote de l'institution de la Chambre haute.

Sait-on la condition première, la condition expresse, absolue, exigée d'un citoyen pour qu'il fût apte à être élu sénateur romain avant et pendant le règne d'Auguste ? Il fallait justifier de la possession d'une fortune de 800,000 sesterces, et, après Auguste, de 1,200,000 sesterces.

Or, nous voyons que, sous la République comme sous Auguste, le sesterce valait 4 as, correspondant à 20 c. de notre monnaie ; il s'ensuit que la première somme exigée représentait une fortune de 160,000 francs, et que les 1,200,000 sesterces représentaient une fortune de 240,000 fr. que devait posséder tout sénateur romain.

Autres temps, autres mœurs. Si l'on exigeait, à Rome, d'un sénateur une garantie, celle de la fortune, en France, le sénateur a été, au contraire, doté d'un revenu : 36,000 francs par an sous la Constitution de l'an VIII, et 30,000 fr. sous le second Empire.

Cette dernière méthode vaut-elle mieux que la méthode romaine et donnait-elle plus de dignité au titulaire ? Il n'y a pas lieu de se prononcer ici ; mais il est bon de rappeler que le Sénat, dont chaque membre était doté de 36,000 fr. de revenu annuel, s'empresse de proclamer la déchéance de Napoléon le 3 avril 1814 ! Ce Sénat disparut lui-même après, pour se transformer en Chambre des Pairs.

La seconde condition exigée d'un sénateur à Rome était que le candidat eût exercé une fonction administrative. Voilà pour la garantie morale.

Sous les rois, le Sénat ne tenait à Rome qu'un rang très-secondaire ; son influence était presque nulle. Mais sous la République son pouvoir devint très-étendu. Puis, cette institution fut affaiblie sous les tribuns et complètement annihilée sous l'Empire. Les Césars l'asservirent.

Crébillon s'exprime ainsi dans une de ses tragédies :

L'univers pourrait-il jamais croire  
Que Rome eut un Sénat et des législateurs,  
Quand les Romains n'ont plus ni lois ni sénateurs ?  
Formidable au dehors, méprisable au dedans,  
Le Sénat n'est enfin qu'un ramas de brigands !

On a donné, par extension, le nom de Sénat, dans des temps plus modernes, à des Assemblées composées d'hommes élus par leurs concitoyens ou choisis par le prince. Pendant le moyen âge, plusieurs républiques eurent un Sénat, celui de Venise entre autres.

Mais il y eut un Sénat dont il est peu parlé dans l'histoire romaine, et qui, par crainte des violences du souverain, fut pourtant pris au sérieux, malgré ses futilités et plaisantes attributions.

C'est le Sénat des dames. Il fut installé par l'empereur Héliogabale. Nous

n'inventons rien. Ce qui suit, tout grotesques qu'en soient les détails, est très-exact.

Ce tribunal, en chlamyde et en peplum, ou, pour parler français, en jupons, avait pour présidente l'aëule de l'empereur, et pour vice-présidente sa mère, Scémias.

On discutait sérieusement, sur un ton cérémonieux, avec une solennité et une gravité des plus burlesques, les questions de parures, les couleurs des vêtements à introduire dans la mode du jour, les pierreries, l'ornementation des cheveux, les broderies, les visites, les promenades à cheval, en voiture ou en littérature, etc. Toutes les décisions étaient sans appel.

Un membre du Sénat masculin était désigné *senator* ; il fallut au Sénat féminin une appellation correspondante, ce fut *senatrix*. Le mot *senatrix* était aussi employé pour désigner la femme d'un sénateur ; on dit *senatrice* en français avec la même signification.

## Dernières Nouvelles.

Presque tous les groupes parlementaires se sont réunis hier avant la séance, pour s'occuper, dit-on, tant de la nomination de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois complémentaires constitutionnelles déposés par M. Dufaure que de la question du scrutin de liste et d'arrondissement.

Il s'agit de savoir si, conformément à la loi du 20 novembre 1873, cette commission sera composée de 30 membres nommés au scrutin public, ou si elle ne sera composée que de 15 membres nommés par les bureaux.

Plusieurs autres questions relatives aux commissaires à nommer sont encore à régler, et les groupes vont se préoccuper de savoir s'ils ne proposeront que des noms nouveaux, ou quelques-uns des noms qui figuraient dans l'ancienne commission des Trente.

Dans quelques groupes on avait eu l'intention de proposer l'ancienne liste de la commission des Trente, démissionnaire ; mais cette idée n'aura pas de suite ; d'ailleurs un certain nombre de commissaires sortants refuseront absolument de faire partie d'une commission constitutionnelle quelconque.

On est persuadé que M. Laboulaye se résignera à donner sa démission de membre de l'ancienne commission des Trente.

De l'aveu de membres du centre gauche, la situation de la majorité du 25 février n'est pas bonne, chacun des éléments qui la composent n'a jamais été aussi disposé à voter contradictoirement.

Il est certain que le gouvernement est d'avis que la commission spéciale relative à l'examen des projets Dufaure soit nommée au scrutin public.

Quant à la question du scrutin de liste ou d'arrondissement, M. Buffet n'est pas disposé à faire, seul, du deuxième mode une question de portefeuille ; la majorité du cabinet semble aujourd'hui se rallier à la même idée.

Les bureaux des gauches ont eu une entrevue avec M. d'Audiffret-Pasquier.

Il en résulte que les gauches ne s'opposent plus à ce que la commission spéciale relative au projet Dufaure soit composée de trente membres nommés au scrutin public.

Le centre gauche, sous la présidence de M. Bethmont, a pris une résolution très-importante ; après une discussion à laquelle ont pris part MM. de Pressensé, Tillancourt, Scherer, Max Richard, Ricard, Corne, Pothuau, sur le choix à faire entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement, le centre gauche a procédé au vote.

Il s'est prononcé à l'unanimité pour le scrutin de liste.

Quatre membres seulement ont voté pour l'abstention.

Deux autres ont fait des réserves.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Publications de mariage.

François-Ignace André, gendarme, de Saumur, et Renée-Françoise Gauron, sans profession, de Brain-sur-Allonnes.

Louis-Emile-Victor Jégu, bijoutier, et Eugénie Pichard, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul-Amand Biguet, cultivateur, de Saint-Geroux (Deux-Sèvres), et Clémentine Biguet, cuisinière, de Saumur.

**Théâtre de Saumur.**  
**SAMEDI 22 mai 1875.**  
 REPRÉSENTATION DE  
**M. BRINDEAU**  
 Ex-sociétaire de la Comédie-Française  
 Et des artistes sous sa direction.  
 LE GRAND SUCCÈS DU JOUR  
**LA FILLE DE ROLAND**  
 Drame en 4 actes, en vers, du Théâtre-Français, par M. Henri de Bornier.  
 Une seule représentation à Saumur.  
 M. BRINDEAU remplira le rôle de Charlemagne;  
 M<sup>lle</sup> LAURIANNE celui de Berthe, fille de Roland;  
 M. ACH celui de Gérald;  
 M. MORREAU celui d'Amaury ou Ganelon.  
 Les costumes exactement copiés sur ceux de la Comédie-Française.

Prosper Mérimée, dans ce style à la fois sobre et élégant dont il avait le secret, et qui donne à tous ses ouvrages un cachet si particulier, excellait à peindre et à faire, pour ainsi dire, revivre les monuments et les chefs-d'œuvre des temps anciens. Sous le titre d'*Études sur les arts au moyen âge*, les éditeurs Michel Lévy frères viennent de publier un volume où ils ont réuni les morceaux les plus achevés de l'illustre écrivain sur cette matière, et dans lesquels l'histoire, la légende même, se trouvent si heureusement mêlées à l'archéologie, qu'ils n'ont pas moins d'attrait pour les gens du monde que d'intérêt pour les hommes compétents.

**Les Millionnaires de Paris**  
 Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE

FÉRÉ et EUGÈNE MORET, qui publie actuellement *l'Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants.  
 LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.  
 ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre.  
 Adresser les mandats à l'administration, 5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

Eviter les contrefaçons.

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
 Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:  
 5 heures 50 minutes du matin.  
 11 — — — — — du soir.  
 6 — 10 — — — — — du soir.  
 Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 40 minutes du matin.  
 10 — 40 — — — — — du soir.  
 5 — 35 — — — — — du soir.  
 Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# CHEMINS DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

## COMMUNE DE SAUMUR.

**EXPROPRIATION pour cause d'utilité publique des terrains à occuper.**

La Compagnie fait offre aux propriétaires dénommés dans le tableau ci-après des sommes portées au même tableau, à titre d'indemnité pour les parcelles expropriées pour cause d'utilité publique (*dépréciation et tous dommages compris*) par jugement du Tribunal civil de l'arrondissement de Saumur, en date du vingt-deux avril mil huit cent soixante-quinze.

NUMÉROS		NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES PROPRIÉTAIRES		OFFRE
D'ORDRE.	DU PLAN PARCELLAIRE	INSCRITS A LA MATRICE DES RÔLES.	RÉELS OU AUTRES AYANTS DROIT.	TOTAL
1	71 71 bis	Bouchard-Luzé, menuisier, demeurant à Grenelle.	Bouchard, Adolphe, Luzé, menuisier, demeurant à Grenelle.	3.000
2		id.	Charton, Henri, à Grenelle, fermier de M. Bouchard-Luzé.	1
3	6 30	Bougreau, Urbain, Girard, au Petit-Puy.	Gasnault-Bougreau, demeurant à Varrains.	270
4	31	Le même.	Girard-Bedet, demeurant à Dampierre.	170
5	83	Boutin-Chapelle, marchand de vins, à Saint-Cyr-en-Bourg	Boutin-Chapelle, marchand de vins, à Saint-Cyr-en-Bourg, et Appoline-Joséphine Boutin, mineure émancipée.	3.000
6	88 bis	Boutin-Samson, propriétaire, à Saint-Just.	Boutin-Samson, à Saint-Just.	500
7	46	Charnod, Louis, greffier, rue du Portail-Louis.	Charnod, Louis, greffier, rue du Portail-Louis.	350
8	81	Chauvet, Jean, Toucher, propriétaire, à Varrains.	Toucher-Venant, à Chacé.	180
9	28 bis 73 88 91	La commune de Saumur.	La commune de Saumur.	2.300
10	69	Dovalle, Nicolas, route du Cimetière (par Hurtault fils, route de Varrains).	Hurtault, François, Garault, route de Varrains.	445
11	82	Gilbert, Pierre, Rebeilleau, à Dampierre	Gilbert, Pierre, Rebeilleau, à Dampierre	1.600
12	29	Girard, Jean, Trudeau, à Varrains.	Girard, Jean, Trudeau, à Varrains.	650
13	90 bis	Girard, Julien, Cassegrain, rue d'Orléans.	Girard, Julien, Cassegrain, rue d'Orléans, à Saumur.	700
14	84	Hurtault, François, Moneste, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	Hurtault, François, Moneste, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur.	700
15	72	Julienne-Luzé, jardinier, route de Varrains.	Julienne, Simon, Luzé, jardinier, route de Varrains.	5.000
16	70	Lacroix, Abel, jardinier, au bas de Grenelle.	Lacroix, Abel, jardinier, au bas de Grenelle, Saumur.	10.000
17	74 77	Lambert, Jean, veuve, banquier, rue Neuve-Beurepaire.	Lambert, Jean, veuve, rue Neuve-Beurepaire.	5.200
18	94	Mayaud, Léon, quai de Limoges.	Mayaud, Léon, Dutemple, quai de Limoges.	10.000
19	67	Monsallier, Emile, fils, rue de la Maréchalerie.	Monsallier, Emile, rue de la Maréchalerie.	2.500
20		id.	Guérin, Louis, jardinier, demeurant à Saumur, fermier de M. Monsallier, Emile, fils, rue de la Maréchalerie.	1
21	95	Sarget, Pierre, Goutte, propriétaire, rue Saint-Lazare.	Sarget, Pierre, Goutte, rue Saint-Lazare, Saumur.	2.300
22	93	Thoreau, Etienne, Lunet, veuve, marchande de bois, rue Beurepaire.	Thoreau, Etienne, Lunet, veuve, rue Beurepaire.	10.000
23	5 15 40	Gilbert-Pasquier, Ambroise, à Beaulieu.	Gilbert-Pasquier, Ambroise, à Beaulieu, commune de Dampierre.	850

La présente publication est faite en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

L'Ingénieur de la Compagnie,  
 Signé : TANTIN.

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

Le dimanche 30 mai 1875, à une heure de l'après-midi, En l'étude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**D'UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 32.

Appartenant à M. GILBERT.

Revenu annuel. . . 320 fr.  
 Mise à prix . . . 2.900 fr.  
 Voir les placards apposés.

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,  
 Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.  
 Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2.000 francs.  
 S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M<sup>r</sup> HÉDELIN, notaire à Angers, place des Halles, n° 10, successeur de M<sup>r</sup> SOUCHAY.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,  
 Le jeudi 10 juin 1875, à midi, En l'hôtel à vendre.

**MAGNIFIQUE HOTEL**

Situé à Angers, place du Château, n° 1<sup>er</sup>, et construit sur le rocher qui domine la vallée de la Maine.  
 Vastes appartements, beaux salons communiquant par une galerie de marbre, ateliers de peinture, salons disposés pour un musée, Souterrains, caves, cour, écuries, remises, vastes servitudes;  
 Trois jardins superposés en terrasses sur la vallée, communiquant par des escaliers et des ponts suspendus, à la basse ville.  
 Vue splendide sur les vallées de la Maine, de la Sarthe et de la Mayenne.  
 Mise à prix : 80.000 francs.  
 On adjugera sur une seule enchère.  
 Facilités pour les paiements.

Pour tous renseignements, s'adresser : A M<sup>r</sup> HÉDELIN, sans le permis duquel on ne pourra visiter. (268)

Etude de M<sup>r</sup> FONTENEAU, notaire à Angers.

**A VENDRE**

A des conditions très-avantageuses,  
**QUATRE FERMES**

NOMMÉES  
 les Mortiers, les Ormeaux, le Giraud et la Frappillère,  
 Contenant ensemble 254 hectares 44 ares.

Situées commune de Genneteil, à 10 kilomètres de Baugé et 8 du Lude.

Ces fermes, traversées par une route, comprennent des bâtiments en bon état, prairies, taillis et terres en voie d'amélioration, par les bons soins des fermiers.  
 Très-belle chasse.  
 S'adresser à M<sup>r</sup> FONTENEAU, notaire à Angers; à M<sup>r</sup> LANGLOIS, notaire à Genneteil, et à M. PASSET, propriétaire, rue d'Alsace, à Angers. (275)

**VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE.**

A Piégu, commune de Rochefort, Le dimanche 6 juin 1875, à midi.

Meubles, literie, porcelaines et cristaux, etc.;  
 Un billard et accessoires, — six très-belles gravures, — un tableau de prix, genre espagnol, — un break, — grand aquarium de serre, — faisans dorés et argentés;  
 Un magnifique lustre en bronze ciselé, avec quatre appliques; ensemble, 32 branches.  
 Renseignements chez MM. AVRILLEAU et BOURJEGE, Angers.  
 Le lustre est visible chez M. Bourjuge. (279)

**HOTEL DE L'ESPERANCE**

Petite rue St-Nicolas,  
**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1876.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1876

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85.

Actuellement occupée par M. Pineau.

Cette maison comprend : Salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, écurie, timent pour bureaux, écurie à chevaux, grande remise et écurie à fourrages, jardin.  
 S'adresser à M. FOURCAUD, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

**SAINT-GALMIER**

SOURCES CENTRALES

La plus agréable et la plus saine des eaux de table.

Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 17 francs, pris en gare de Paris.

Ecrire à M. RICHOU Fils, Baudrière, 68, à Angers.  
 Saumur, Imprimerie P. GODET.